

Département des Côtes d'Armor  
Arrondissement de Lannion  
Canton de Plestin les Grèves  
Commune de TREDREZ-LOCQUEMEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU**

**SÉANCE DU 20.03.2026**

Date de la convocation : 16/03/2026

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15

Date d'affichage : 23/03/2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt du mois de mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur PERREAU Frédéric, Maire.

Présents : Frédéric PERREAU, DUVAL-BLAIZE Cécile, JACQ Frédéric, PAUL Marie-Christine, LAMBERT Emmanuel, MARSHALL Catherine, COSTENOBLE Luc, NIETO Jean-Marc, LEZEC Karine, BRIERE Yoan, PHILIPPE Anne, FAURE Anaëlle, LE NORMARD Christian, LEVREL Yann, BUREAU Elise

Absent :

Secrétaire de séance : FAURE Anaëlle

**FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer le nombre des Adjointes au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de Trédrez-Locquémeau étant de quinze, le nombre des Adjointes au Maire ne peut dépasser quatre.

Vu la proposition de Monsieur le Maire de créer quatre postes d'Adjointes au Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions,

- DÉCIDE de créer quatre postes d'Adjointes au Maire,
- CHARGE Monsieur le Maire de procéder immédiatement à l'élection des quatre Adjointes au Maire.

  
**Frédéric PERREAU, Maire**

**Délibération rendue exécutoire par affichage  
et transmission au représentant de l'Etat le 20.03.2026**



**Anaëlle FAURE,  
secrétaire de séance**



